

INFOS MUTUALITÉ

Fermeture les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre

/// Durant les congés de Toussaint, l'ensemble de nos bureaux seront fermés aux membres les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre. Le jeudi 3 novembre, nous serons ouverts aux heures habituelles. Veuillez d'ores et déjà nous excuser pour les désagréments. Merci pour votre compréhension.

Retrouvez tous les horaires de nos secrétariats sur www.mc.be

Fin des travaux à Mons

/// Après de nombreux mois de travaux, nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture très prochaine de nos bureaux totalement rénovés à Mons. Au 3 rue des Canonniers, le rez-de-chaussée a subi un lifting complet ces derniers mois. Vos conseillers auront le plaisir de vous accueillir au rez-de-chaussée à partir du jeudi 3 novembre. Par ailleurs, l'ensemble des services et mouvements socio-éducatifs ainsi que le service social intégreront leurs nouveaux locaux du 1^{er} étage au même moment. Les bénévoles de nos mouvements et les bénéficiaires du service social auront donc le plaisir de retrouver leurs animateurs et assistants sociaux dans de tous nouveaux bureaux le jeudi 3 novembre également.

Envie d'en savoir plus ou de nous rendre visite ?
MC Hainaut Picardie, 3 rue des Canonniers à 7000 Mons
Vos conseillers mutualistes : 065 40 26 26
Service social Mons : 065 40 26 75

MÉDECINES DOUCES

Homéopathie

/// L'homéopathie est une méthode thérapeutique qui consiste à prescrire au patient, sous une forme fortement diluée et dynamisée, une substance capable de produire des troubles semblables à ceux que ce patient présente.



>> Quelle est l'intervention de la Mutualité chrétienne pour l'homéopathie?

La mutualité rembourse 25% du prix des médicaments prescrits avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par année civile. Les médicaments doivent faire l'objet d'une prescription médicale établie par un médecin et avoir été achetés en pharmacie.

>> Quel document devez-vous remettre à la Mutualité?

Vous devez conserver le justificatif que vous remet le pharmacien. L'attestation de prestations pharmaceutiques délivrée par le pharmacien spécifie clairement (par un astérisque) les médicaments qui feront l'objet d'un remboursement par la mutualité. N'oubliez pas de la demander!

>> Comment obtenir l'intervention?

Remettez en une fois, début 2012, une enveloppe renfermant toutes vos attestations de prestations pharmaceutiques de 2011 à votre mutualité, en n'oubliant pas d'apposer une vignette sur ces documents. Nous procéderons au remboursement sur votre compte bancaire. Pour plus d'informations, www.mc.be ou appelez le 0800 10 9 8 7

Ostéopathie, chiropraxie et acuponcture

/// Ces médecines alternatives remportent de plus en plus de succès auprès des patients. La Mutualité chrétienne intervient également dans vos séances d'ostéopathie, de chiropraxie et d'acuponcture. Nous vous remboursons 10 euros par prestation d'ostéopathie et/ou de chiropraxie et/ou d'acuponcture avec un maximum de 5 séances par année civile et par bénéficiaire.

>> Comment obtenir le remboursement?

Vous devez nous remettre une attestation fournie par votre ostéopathe, chiropracteur ou acuponcteur sur laquelle figurent impérativement le nom du bénéficiaire des soins, la date du traitement, le montant payé et le nom du prestataire précédé de sa signature. Vous collez une vignette jaune sur cette attestation et la remettez à votre conseiller mutualiste ou la déposez dans une de nos boîtes aux lettres. Pour obtenir cette intervention, il faut être en ordre de cotisations d'assurance complémentaire et les prestataires doivent être agréés par l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes. Vous retrouverez la liste des prestataires reconnus sur le site www.mc.be. Vous pouvez également la demander au numéro gratuit 0800 10 9 8 7.

Gros plan sur

Accueillir un enfant handicapé dans sa famille

Aujourd'hui, de nombreuses familles ont déjà ouvert leur porte à une personne handicapée. Et vous, avez-vous déjà pensé accueillir une personne handicapée chez vous? Le Service d'accueil familial provincial propose aux personnes handicapées d'accéder à une autre forme d'hébergement qu'une institution "classique".

"Depuis aussi longtemps que je me souviens, j'ai toujours été en compagnie d'enfants, c'est d'ailleurs avec eux que je me sens le plus à l'aise. Je suis seule à la maison, et donc entièrement disponible pour donner toute l'attention, l'amour et le respect et sans doute un petit brin de fantaisie que chaque enfant est en droit de recevoir. Si je peux contribuer à l'éducation et au bien être d'un enfant sans avoir la prétention d'être parfaite en tout, ma vie servira encore à quelque chose. Je ne peux pas envisager de rester les bras croisés en attendant que le temps passe."
Danièle, 58 ans

"Avant d'oser franchir le pas, on pensait que cela serait difficile d'accueillir un enfant qui n'est pas le nôtre et qui a déjà un vécu parfois douloureux. Après une longue réflexion, nous avons accueilli un petit garçon de 2 ans et demi. Cela n'a pas toujours été facile, mais en mettant des limites, c'est possible et cela apporte du positif tant pour l'enfant que pour nous."

En définitive cette expérience enrichissante nous permet d'apprendre tous les jours. Notre capacité d'écoute et d'attention se développe. Cela nous a rendus plus responsables, nous avons dû nous remettre en question sur la façon d'éduquer un enfant et surtout de voir les choses de la vie. Notre instinct parental est ressorti naturellement."

Daniella, 34 ans et Messaline, 33 ans.

Quel est le rôle du Service d'accueil familial provincial ?

Créé en 1998, le service dépend de la Direction générale des affaires sociales de la Province de Hainaut. L'équipe est pluridisciplinaire et composée d'un responsable, une psychologue, deux assistants sociaux et un secrétaire. Les bureaux sont situés à Mons mais leurs interventions couvrent tout le territoire du Hainaut.

"Nous pensons qu'une personne handicapée a autant droit qu'une autre à une famille. Que ce soit à temps partiel ou à temps plein, pour une période variable. Il n'y a rien de meilleur que de vivre dans une ambiance familiale pour grandir et se développer dans un climat sécurisant et de pouvoir se dire qu'il y a des personnes attentives autour de nous."

Permettre à une personne handicapée de grandir et s'épanouir dans une famille reste une alternative encore méconnue, tant auprès du public que des professionnels. Elle s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Rechercher et recruter des familles d'accueil potentielles...

Il s'agit là d'une des missions spéci-



- > analyser la demande de la personne handicapée, et/ou de ses parents, et/ou de son entourage ;
- > préparer l'accueil et définir les objectifs particuliers;
- > guider et évaluer régulièrement les modalités de l'accueil avec les différents partenaires;
- > coordonner les démarches des différents intervenants ;
- > analyser et mettre en commun le projet du candidat et des familles potentielles.

... en s'appuyant sur leurs expériences et leurs compétences

"Nous vous rencontrons régulièrement pour réfléchir ensemble aux besoins et intérêts de la personne accueillie. Nous rencontrons également les différents partenaires (école, médecin, famille, SAJ, SPJ...). Nous proposons un soutien social, psychologique et administratif tant auprès de la personne accueillie que des familles. Nous assurons d'éventuel droit de visite et nous vous informons quand aux différentes problématiques liées au handicap et à l'accueil et vous proposons des pistes d'actions."

Qui peut devenir famille d'accueil ?

Le service provincial s'adresse aux personnes majeures résidant en Province de Hainaut. Il ne faut pas nécessairement être en couple et avoir des enfants pour devenir famille d'accueil. Que vous soyez en couple, célibataire, divorcé, travailleur ou pas, avec ou sans enfants... Que vous ayez ou non une expé-

- rience du handicap... Ce n'est pas un problème, l'équipe du Service d'accueil familial est là pour répondre à vos questions et pour vous accompagner durant toute la durée de l'accueil. Avant de devenir famille d'accueil, plusieurs rencontres sont prévues afin d'aborder différents thèmes avec la famille :
- > l'aspect administratif
- > le handicap
- > l'accueil
- > la place de la famille biologique
- > le mode de fonctionnement du service
- > les droits et devoirs de la famille d'accueil
- > la réalisation de votre projet...

Durant cette procédure, le Service d'accueil se rend également au domicile de la famille accueillante afin de connaître le futur milieu de vie de la personne accueillie. Le temps nécessaire à cette démarche est variable dans le temps et peut prendre plusieurs mois. A tout moment la famille garde la liberté de pouvoir poursuivre ou arrêter le projet. S'ensuit une période d'accommodation où la famille et le futur accueilli apprennent à se connaître, s'apprécier et tisser le lien.

"C'est vrai que cela n'est pas toujours facile, il nous a fallu connaître ce petit garçon, intégrer son histoire dans notre famille, accepter sa famille. Mais cela apporte beaucoup, on s'ouvre à l'autre... Quand pour la première fois, il m'a sauté au cou en me disant "je t'aime", j'en ai eu les larmes aux yeux. Il nous apporte plus que ce qu'on peut lui donner."
Monique, 54 ans.

Plus d'informations ?
Service d'accueil familial provincial pour personnes handicapées,
6 Rue de la Tannerie à 7000 Mons -
065 34 64 09 - <http://safp.hainaut.be>

Gros plan sur

Les poux : pas de panique !

Votre enfant se gratte les cheveux ? Il a des petits points gris-blancs accrochés aux cheveux, surtout au niveau de la nuque et à l'arrière des oreilles? Il pourrait bien s'agir de poux... Mais, pas de panique, vous trouverez ci-dessous toutes les informations pour les prévenir et vous en débarrasser.

Qu'est-ce qu'un pou?

Le pou est un petit insecte parasite d'environ 2 mm. Il a des pattes terminées par des griffes puissantes qui lui permettent de s'accrocher aux cheveux. Comme il est tout petit, cela ne se voit pas à l'œil nu, surtout qu'il se déplace rapidement. Le pou se nourrit en suçant le sang de ses "hôtes".

Qu'est-ce que les lentes?

Le pou pond des œufs que l'on appelle les lentes. Celles-ci se présentent sous la forme de minuscules grains ovales, blanc jaunâtre ou argentés, collés à la base des cheveux. On les confond souvent avec les pellicules. Les pellicules se détachent facilement des cheveux alors que les lentes collent solidement aux cheveux. Au bout de 9 jours, les lentes se transforment en poux.

Qui peut attraper des poux et comment?

Attraper des poux n'est pas lié à un manque d'hygiène! Chacun, quel que soit son mode ou son niveau de vie, peut un jour être concerné, particulièrement les enfants. Le pou passe d'une tête à l'autre par contact direct, en se déplaçant rapidement, sans sauter ni voler. Il arrive également qu'il voyage d'une personne à l'autre par le biais d'une étoffe (drap, taie d'oreiller, bonnet...), d'une brosse ou encore, d'un peigne contaminé.

Le pou n'est donc pas une maladie honteuse mais bien un désagrément qui mérite l'attention de tous! Evitons donc de culpabiliser, discriminer, juger ou exclure des enfants qui attrapent ce parasite!

Comment éviter les poux?

Examinez périodiquement les cheveux (toutes les semaines et après le shampoing par exemple), et peignez-les avec un peigne anti-poux. Pensez aussi à attacher les cheveux s'ils sont longs. Recommandez aux enfants de ne pas prêter les effets personnels (peignes, brosses, barrettes pour cheveux, casquettes, foulards...).

Bon à savoir: il est inutile d'entamer un traitement si votre enfant n'a pas de poux ni de lentes. Les traitements répulsifs n'ont absolument aucun effet préventif contre les poux.

Que faire si votre enfant a des poux ?

Si malgré toutes ces précautions, la petite bête arrive dans votre foyer, pas de panique, il existe des solutions concrètes et simples pour se débarrasser de ces intrus!

Quelques bonnes pratiques...

1. Avertissez l'école.
2. Faites un traitement avec un produit à base de malathion ou de perméthrine (insecticides). Ces produits sont vendus en pharmacie. A ce sujet, demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien. Lisez attentivement la notice et faite attention à la toxicité élevée de ces produits. Depuis 2008, une préparation à base de diméthicone (Silikom TM) est disponible en pharmacie. Ce produit forme un film autour du pou, l'enveloppe et l'étouffe. Ce nouveau produit permet l'élimination des poux dans 70% des cas environ. Ce traitement est une bonne alternative aux insecticides, notam-

ment car il est moins toxique.

3. Pour éviter un échec du traitement, suivez attentivement le mode d'emploi qui diffère selon les produits. Il faut souvent répéter le traitement, avec le même produit, une dizaine de jours après le premier traitement.
 4. Passez le peigne anti-poux avec une compresse imbibée de vinaigre insérée entre les dents du peigne sur les cheveux mouillés, mèche par mèche, pour enlever les lentes. Si nécessaire, décollez-les avec les doigts.
 5. Le peigne électrique peut être une alternative au traitement chimique. Passez-le sur cheveux secs, mèche par mèche, tous les jours, pendant 2 semaines, pour éliminer les poux. Notez que le peigne électrique n'agit pas sur les lentes.
 6. Changez les taies d'oreiller, les esuies, les vêtements. Lavez-les à 60°C ou mettez-les dans un sac plastique fermé pendant quelques jours.
 7. Plongez les peignes et les brosses dans l'eau très chaude pendant 10 minutes.
 8. Inspectez la tête de tous les membres de la famille.
- Attention, couper les cheveux de l'enfant n'empêche pas d'avoir des poux! Même si cela peut faciliter le passage du peigne anti-poux.

Pour plus d'infos, consultez le site www.danseaveclespoux.be mis en place en Communauté française. Vous pouvez également nous commander la brochure "Pou, qui es-tu ? Où es-tu ? Que fais-tu ? On ne te veut plus !" au 0800 10 9 8 7

INFOS MUTUALITÉ

Logopédie

///

Les troubles de la parole, du langage, de la voix, peuvent constituer un véritable handicap pour votre enfant. Il est important de consulter un médecin pour détecter la nature du problème. Pour certaines situations, les troubles peuvent être corrigés par un traitement logopédique.

>> Comment obtenir l'aide de la Mutualité?

Si vous détectez un problème lié au langage chez votre enfant, nous vous conseillons de consulter un médecin spécialiste (ORL, pédiatre...) qui va déterminer la nature du problème. Si le médecin estime qu'un traitement logopédique peut aider l'enfant, il va demander qu'un bilan logopédique soit effectué par un logopède.

Sur base de ces éléments, le médecin spécialiste prescrira un traitement logopédique. Pour obtenir un remboursement des soins de logopédie, vous devez préalablement avoir l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

Pour ce faire, vous devez lui faire parvenir:

- > le formulaire de demande de traitement dûment complété, daté et signé (ce document est fourni par le ou la logopède);
- > la prescription de bilan établie par le médecin spécialiste;
- > la copie du bilan réalisé par le logopède;
- > la prescription de traitement logopédique établie par le médecin spécialiste. Cette demande doit comporter la nature du trouble, la durée du traitement et la fréquence des séances, le rapport des résultats de l'examen de langage, le bilan des épreuves et le plan thérapeutique.
- > En fonction du trouble présenté, certains éléments spécifiques sont parfois nécessaires (QI, audiogramme...). Le ou la logopède vous détaillera ces différents éléments.

>> Les avantages de la Mutualité chrétienne

Lorsque le traitement prescrit ne bénéficie pas d'une intervention de l'INAMI, la Mutualité chrétienne accorde un remboursement de 10 euros par séance avec un maximum de 75 séances. Cette intervention est renouvelable une fois, pour une nouvelle période d'un an, pour 75 séances.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2011, vous bénéficiez d'une intervention de 20 euros dans les frais à votre charge pour la réalisation d'un test de quotient intellectuel, dans le cadre de la constitution d'un dossier pour les troubles du langage ou la dysphasie.

Pour plus d'informations en vue de bénéficier d'un remboursement, contactez-nous au 069 25 63 22 ou par e-mail à haiipi@mc.be.

ESPACE SANTÉ - QUALIAS

Vos verres sont-ils toujours adaptés à votre vue ?



///

Vous souhaitez savoir si la puissance de vos verres est toujours adaptée à votre vue ? Nos opticiens optométristes vous proposent un contrôle visuel. N'hésitez pas à prendre rendez-vous dans le magasin Espace Santé - Qualias le plus proche de chez vous. Vous avez affaire à un professionnel de la vue qui vous conseillera au mieux. Attention cependant : ce contrôle ne remplacera jamais une visite chez un ophtalmologue.



>> 5 magasins à votre service :

- ATH - Rue Haute, 25 - 068 55 33 08
- COMINES - Rue de Wervicq, 13 - 056 85 32 30
- MONS - Rue des Canonniers, 1 - 065 34 24 45
- MOUSCRON - Rue du Bas Voisinage, 77 - 056 56 12 65
- TOURNAI - Rue Saint Brice, 56 - 069 68 64 94

>> Horaires des magasins :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h à 12h30.



devient



Votre magasin d'orthopédie, de matériel médical et d'optique va bientôt changer de nom et s'appellera désormais QUALIAS. Seul le nom changera : la qualité du matériel et les conseils de notre personnel seront toujours au rendez-vous dans nos 5 magasins.

Nos conseillers vous guideront dans le choix de produits d'incontinence, tensiomètres, glucomètres, aérosols, bas de soutien, bas de contention, chaise percée, lingerie pour dame mammectomisée, chaussures confortables, lit médicalisé, fauteuil relax-releveur...

Vous y trouverez également un large choix de montures parmi de nombreuses marques de qualité et ce, aux meilleurs prix.

Nos opticiens-optométristes pourront vous conseiller au mieux parmi une large gamme de verres : verres unifocaux, double-foyers, dégressifs, les verres progressifs de dernière génération auxquels il est plus facile de s'habituer, tous types de lentilles.

Nos magasins :

- Tournai** - Rue Saint-Brice 56 - 069 84 44 84 (attention, nous déménageons le 15 novembre au 44 de la même rue)
- Ath** - Rue Haute 25 - 068 55 33 55
- Comines** - Rue de Wervicq 13 - 056 85 32 30
- Mouscron** - Rue du Bas Voisinage 77 - 056 56 12 60
- Mons** - Rue des Canonniers 1 - 065 34 24 40

Ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h à 12h30

Notre magasin de Tournai va déménager de quelques mètres...

Afin de mieux vous accueillir, notre magasin actuel (rue Saint Brice 56) va être entièrement reconstruit. Durant la durée des travaux, nous vous accueillerons à quelques mètres de là, sur le site de la Mutualité chrétienne (rue Saint Brice 44) dans un bâtiment tout neuf. Parking aisé.



Mutualité chrétienne Hainaut Picardie

Rue Saint-Brice 44, 7500 Tournai
Éditeur responsable : Virginie De Clercq
Fax : 069 21 25 65
E-mail : haiipi@mc.be

Tél. 069 25 62 11